

**RECRUTEMENTS SANS CONCOURS
AEQ, ASHQ, ADJOINT ADMINISTRATIF**
La Direction ne respecte pas ses engagements !

Novembre 2021

Les représentants **CGT du CHU** de Clermont-Ferrand, ont fait une déclaration lors du CTE du jeudi 16 novembre pour dénoncer les conditions malhonnêtes, de la Direction sur la mise en place du protocole des recrutements sans concours du 8 septembre dernier.

De tout temps, **la CGT** que ce soit au niveau local ou national a revendiqué la stagiairisation de tous les contractuels, leurs engagements étant essentiels à la continuité du service publique en général et des hôpitaux en particuliers.

Dans la construction du protocole de juillet 2021, nous avons rappelés que la Direction devait respecter préalablement « **le principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires, le recours à des agents contractuels, encadré par les articles 9 à 9-4 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986, devant demeurer l'exception** » ce qui a été inscrit dans le protocole.

Pour cette raison et dans l'attente de la construction d'un protocole pérenne, la CGT a accepté que soit mis en place un protocole permettant la mise en stage d'un nombre plus conséquent d'agents contractuels présents depuis plusieurs années.

La rencontre du 21 octobre, les organisations syndicales pensant être convoquées pour la construction d'un protocole pérenne sur les recrutements sans concours, la DRH a indiqué que cette rencontre avait pour objet les modalités de la mise en place de l'accord signé le 8 septembre, prétendant qu'il avait été clair que la mise en place du protocole donnerai lieu à une rencontre ultérieure ce que toutes les organisations syndicales ont contestés.

De plus, il nous a même été annoncé un délai d'un mois pour que CHAQUE Direction puisse donner un avis favorable ou non, alors que chaque Direction contre signe les renouvellements de contrats.

Mais le parcours des contractuels **ASH, AEQ, Adjoint administratifs** pour accéder à la stagiairisation n'est pas sans mal, ils doivent: réussir un entretien d'embauche, démontrer pendant des années une manière de servir et une disponibilité sans faille, se soumettre à autant d'évaluations que de contrats, subir une précarité pouvant durée plusieurs années, attendre d'être retenu ou pas aux recrutements sans concours conditionnés à l'avis des Directions, l'obligation de réussir un entretien,... **ce qui laisse à penser que ni l'ancienneté ni la qualité de leur travail ne sont des critères suffisant.**

Pour ces raisons, **la CGT** a proposé le vœu suivant à l'ensemble des organisations syndicales :

« Au vu du non-respect de la Direction pour les contractuels qui participent et s'engagent à la continuité du service publique en général et au CHU de Clermont-Ferrand en particulier, les organisations syndicales du CHU de Clermont-Ferrand font le vœu suivant :

- **Que la Direction générale s'engage à l'arrêt de la précarité des contractuels ASH, AEQ, Adjoint administratifs présents sur postes vacants, ayant donné satisfaction à chaque renouvellement de contrat et présents depuis plusieurs années et respecte les engagements ayant conduit au protocole du 8 septembre dernier.**
- **Que tous les contractuels soient stagiairisés et notamment ceux dont la pénurie menace la continuité des soins par les fermetures de lits et la prise en charge des usagers.**
- **Que la Direction arrête d'utiliser la précarité des contractuels comme variable d'ajustement économique, les emplois occupés par ceux-ci étant pleinement budgétés.**

Ce vœu n'a pas été voté, les autres organisations syndicales souhaitant prendre le temps de la réflexion...